



A t'on le droit d'envoyer des captures d'écrans de conversations privés

Par **Anette54**, le **23/10/2021 à 16:58**

Bonjour,

La femme d'un ami a lu nos conversations d'ordre privé. Elle a récupérée mon numéro, menacée d'envoyer des captures d'écran à mon mari et à mes collègues. De plus elle me menace de me pourrir la vie. Qu'est ce qui est légal ou non concernant la diffusion de ma vie privée ? Quels recours ai-je pour me défendre ?

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021 à 17:48**

Bonjour

de mon point de vue, la menace, le chantage sont aussi utilisables que la transmission d'une copie d'écran, car la jurisprudence sur le sujet évolue mais reste imparfaite

Je vous conseille cette lecture

<https://www.annuaireavocats.fr/publier-ou-partager-une-conversation-dune-application-ou-des-reseaux-sociaux-un-delit>

Par **Anette54**, le **23/10/2021 à 18:26**

Merci beaucoup de votre réponse,
Il serait peut être judicieux de déposer une main courante ?